

PAR COURRIEL

Québec, le 5 novembre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1^{er} octobre dernier, la députée de Sherbrooke déposait trois pétitions adressées à l'Assemblée nationale du Québec demandant la création d'un ministère des Aînés.

Mentionnons d'entrée de jeu que l'ajout d'une nouvelle structure gouvernementale n'est pas une option envisagée par notre gouvernement. Par ailleurs, je tiens à rappeler que le ministère de la Santé et des Services sociaux possède déjà sa propre direction des aînés, ainsi que le Secrétariat aux aînés, qui relèvent tous deux de la ministre responsable des Aînés.

Nous formons une entité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, ce qui nous permet d'avoir plus de leviers pour aider les aînés du Québec. Les services doivent demeurer intégrés pour mieux desservir cette clientèle.

De concert avec 34 ministères et organismes, nous avons élaboré un plan d'action intitulé *La Fierté de vieillir*; cette stratégie gouvernementale vise à promouvoir le vieillissement positif à travers 102 mesures concrètes.

Aussi, nous travaillons étroitement avec la Conférence des tables régionales des aînés du Québec, à qui nous accordons un financement, et dont la mission est de regrouper, accompagner, mobiliser ses membres et les représenter auprès de diverses instances relativement aux grands enjeux qui touchent les personnes aînées du Québec.

... 2

Notre gouvernement démontre par ses actions que nous sommes à l'écoute des besoins des aînés. En effet, nous avons mis sur pied le concept des maisons des aînés, rénové les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) vétustes, amélioré la qualité des soins en CHSLD, et investi pour le maintien des aînés à domicile. Nous avons également effectué un virage majeur dans nos soins à domicile en augmentant de 78 % les heures depuis 2018. D'ailleurs, plus de la moitié des sommes du dernier budget ont été consenties pour le soutien à domicile, démontrant ainsi l'engagement et la volonté du gouvernement en la matière.

Nous avons donc mis en place toutes les structures et outils nécessaires afin de répondre aux besoins des aînés et poursuivre les virages entamés afin d'offrir des soins et des services de qualité et sécuritaires aux personnes aînées. En ce sens, j'estime que la création d'un tel ministère engendrerait des coûts inutiles et n'aurait aucune valeur ajoutée.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Sonia Bélanger

N/Réf. : 24-MS-05302